



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231213-DB20231227-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION AMZER NEVEZ – 2024

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Ronan LOAS.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absente : 01

n°27

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION AMZER NEVEZ – 2024

Rapporteur : Mathieu GAUTHIER LE PRIOL

Le centre culturel Amzer Nevez oeuvre depuis de nombreuses années en faveur de la promotion et du développement de la culture traditionnelle en Bretagne.

Amzer Nevez, scène de territoire pour les nouvelles musiques traditionnelles, structure conventionnée avec l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Ploemeur permet au public de découvrir des créations qui mêlent musique d'hier et d'aujourd'hui grâce à une programmation musicale qui fédère les acteurs culturels de Bretagne et d'ailleurs.

Amzer Nevez est désormais identifié comme lieu dédié à la musique et à la chanson bretonnes et invite certains artistes dans le cadre de résidences de création.

Les concerts de fin de résidences font partie de la saison de concerts du lieu. Amzer Nevez a fait le choix d'être d'abord une fabrique de créations avant d'être un lieu de diffusion.

Celui-ci développe un projet artistique et culturel dont les axes principaux sont :

- Soutien à la création et à la diffusion
 - L'accueil d'artistes en résidences
 - L'organisation de concerts
 - Des actions d'éducation artistique et culturelles
- Soutien au mouvement associatif local
- Activités d'enseignement de la musique, de la danse, de la langue bretonne.

La ville de Ploemeur considérant la salle d'Amzer Nevez comme seconde salle de spectacle de Ploemeur, accompagne depuis plusieurs années le développement de l'activité d'Amzer Nevez par le biais d'une convention d'objectifs.

La ville réitère son soutien au centre culturel Amzer Nevez à travers une convention d'objectifs pour 2024. Pour cela, elle accorde une subvention de fonctionnement de 6 000 €.

Par ailleurs, la ville de Ploemeur contribue chaque année à l'activité du lieu par des prêts de matériels et des prestations techniques. Les montants de ces aides indirectes sont évalués à la somme de 5 000 € par an pour l'entretien du parc de 13 000,00 m² (tonte, élagage...) et le prêt de matériel scénique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 6000 €
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme



Ronan LOAS,
Maire